

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 12 mars 2024</p> <p><i>Saint-Arnoult en Yvelines</i></p> <p>Date de la convocation : 5 mars 2024</p> <p>Date de publication : 15 mars 2024</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2024/07</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2024/07

OBJET : SPORTS – Subvention – DSIL 2024 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) – Construction de nouveaux vestiaires foot

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (21) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; M. Michel JOLLY ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Claude COTTIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA (arrivée à 20h11) ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Brigitte ALEXANDRE ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (5) :

Mme Clémence CHICHEPORTICHE a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
Mme Stéphanie BAGUET a donné pouvoir à M. Jean-Louis BARAUT

ÉTAIENT ABSENTS (3) :

M. Joseph DEROFF ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

Le Football Club de Saint-Arnoult-en-Yvelines compte actuellement 332 adhérents, un chiffre en forte progression sur les dernières années.

En raison de la vétusté des vestiaires et des besoins pour l'évolution du club, il est projeté la construction de nouveaux vestiaires répondant aux normes de la fédération.

A la suite du recrutement du cabinet EN ACT Architecture en tant que maître d'œuvre, une nouvelle structure est projetée, correspondant à un bâtiment d'environ 230m² pour 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, 1 bureau et des toilettes publiques, localisée au nord du vestiaires existant.

Le plan est présenté en annexe de la présente note de synthèse. Le coût d'un tel investissement représente environ 724 080 € TTC (estimation au stade avant-projet).

La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame le Maire, à solliciter les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 auprès de l'Etat selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles éligibles - Construction de vestiaires de football		
	€HT	€TTC
Maîtrise d'œuvre et études pré-opérationnelles	47 900,00 €	57 480,00 €
Construction du bâtiment dont aménagements extérieurs (hors installation photovoltaïque)	525 500,00 €	630 600,00 €
Installation Photovoltaïque	30 000,00 €	36 000,00 €
TOTAL	603 400,00 €	724 080,00 €

Recettes prévisionnelles - Construction de vestiaires de football		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	181 020,00 €	30%
Proposition financement Région Ile-de-France – équipements sportifs	120 000,00 €	20%
Proposition financement Région Ile-de-France – photovoltaïque	15 000,00 €	2,5%
Financement Fédération Française de football	15 000,00 €	2,5%
Proposition financement DSIL 2024	272 380,00 €	45%
TOTAL	603 400,00 €	100%

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1111-9 et suivants et L. 2334-42 et R. 2334-39,

VU les pièces annexées à la présente délibération,

CONSIDERANT le programme Petites Villes de Demain, approuvé par convention du 16 juin 2023, et notamment son action n°11.2 « Rénover les vestiaires du football »

VU la présentation en Commission des Finances du 28 février 2024,

ENTENDU l'exposé de M. Stéphane DESCLOUDS, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à la majorité, par :

- **21 voix POUR**
- **5 ABSTENTIONS :** *M. Jean-Louis BARAUT, Mme Véronique ERAPA, M. Pierre-Jean AUBERTIN, Mme Brigitte POINCELIN, Mme Brigitte ALEXANDRE,*

APPROUVE le projet de construction de nouveaux vestiaires de foot,

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre de la **Dotation de Soutien à l'investissement local 2024, pour un montant prévisionnel de 272 380 €**,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'aide au football amateur, pour un montant prévisionnel minimal de 15 000 €,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance


Chantal WENDLINGER



Le Maire,


Joëlle JÉGAT



Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication